

44

Le vingt et quatrième jour de novembre mil sept cent un
ont été administrés les bénédictions nuptiales a Rolland Le grosce
et Marie Darnion tous deux de cette parre apres les
proclamations faites par trois jours consécutifs à savoir
Le vingt et huitième et trentième docteur Desbaris
et le premier jour du courant sans aucune opposition
d'une part ny d'autre, et Controlle a requier le 14. 9. 1701
sur un acte solo signé Lemore, les quelles bénédictions
ont été données du consentement express du lieu de leur
dans l'Eglise paroissiale de Meau par le sousigné prestre
de celle en présence de marie Le Cadu mere dudit Rolland
Le grosce de Jean Le grosce, dyues Darnion pere de ladite
Marie Darnion, dyues Le Cadu qui signe, et plusieurs
autres les quels interpellés ont déclaré ne savoir signer
yues Le Cadou (L'aud. le 2. Novembre
1701)

J. Pierre Guyon

~~pbr. v. d. l.~~

grossier

Holland le grossier fils legitime de l'ancien de
Margite le Conde la femme fut Né le
vingt quatrieme jour de mil six cent
soixante huit et lendemain baptisé dans
l'Eglise de Brecon par moy de la signant
N. d. l. de son t. d. l. de son t. d. l. de son t. d. l.
Holland. de francois le grossier

J. Pierre Guyon

~~pbr. v. d. l.~~

Le dixseptiesme Jour du mois d'Avril
Mort de l'an mil six cent septante et sept
Baniou Marie Baniou naye a pareil jour fille
de Jacques et de Laurance de la paroisse de
Comarants en cette parroisse de plouesal a
este baptisee par le curé et d'intermire
Estienne Richard dans l'église de parroisse
dudit plouesal; Les parrain et marraine
ont este Estienne Duval et Marie
Foullélan laquelle est allée a dire
ne s'aiton signer
Richard
Fabre
Jean Felly

J. Duret A. du Treuou Brequignec
Le mesmes mars mil sept cent quatre est inhumé par moy A. le corps de
Marie Vanion morte le jour precedant mis en de ses saints logée de environ soixante
six ans en presence de Jean monfort, yves le peuff, Tugdudh le morvort et autres
qui ne signent J. Duret A. du Treuou Brequignec